PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.06.2026
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle Albert de Gondi en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe MOLINSKI, Maire.

À l'ouverture de la séance à 19h30, 19 membres étaient présents. Le quorum étant atteint, la séance est valablement ouverte.

Arrivées en cours de séance :
Il est constaté et acté les arrivées successives des membres suivants survenues entre 19h39 et 20h30, et ce, avant le début de l'examen et du vote des délibérations :

- Marie-Hélène HUCHET : 19h39
- Marie-France AGNOFE : 19h41
- Eymard de la RUPELLE : 19h43
- Audrey de FORNEL : 19h47
- Marie-Laure KELLE : 19h56
- Hervé DEWYNTER : 20h30

Au moment d'aborder l'ordre du jour et le vote des délibérations, le nombre de membres présents est de 25.
Nombre de conseillers en exercice : **29**
Présents : 25
Christophe MOLINSKI, Salvador-Jean LUDENA, Delphine FOURCADE, Philippe BLANDIN, Marie-Hélène HUCHET, Hervé DEWYNTER, Dominique SERVAIS, Eymard DE LA RUPELLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET DE BEAUREGARD, Liliane MORELLEC, Roch DOSSOU, Marie-Laure KELLE, Pascal RAVEL, Emmanuel PINTEAUX, Montserrat CHAPUIS, Pauline LACLEF, Aymeric ROUGET DE GOURCEZ, Julien GESLIN, Audrey de FORNEL, Laurent DECROIX, Magali FORTUNE-SCHMITT, Morgane LAMBLIN, Guillaume BARET, Adrien PANO

Absents ayant donné pouvoir : 4
Sylvy HAUFF a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI
Elodie PINTA a donné pouvoir à Dominique SERVAIS
Louis PICHON a donné pouvoir à Julien GESLIN
Michel BOISRAME a donné pouvoir à Laurent DECROIX

Secrétaires de séance :
Delphine FOURCADE
Dominique SERVAIS
Quorum : 15

Ordre du Jour :
1 Frais de mission pour un déplacement à Godella (Espagne)
2 Adhésion CPME 78
3 Approbation de la convention relative à la scolarisation des enfants résidants allée Saint Andrew à Villepreux dans les écoles publiques de Noisy-le-Roi
4 Attribution subvention exceptionnelle à l'association Scouts et Guides de France dans le cadre des Trails de la Plaine
5 Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – programmation 2026
6 Remise gracieuse de loyers consentie au docteur Ouahiba CORBILLE – gratuité temporaire du loyer
7 Modifications du règlement de fonctionnement du multi-accueil « Les 2 Oies »
8 Rétrocession par la SNC Alpha Promotion à la ville de la parcelle AC n°202 formant la contre allée rue de Chèvreloup

Christophe MOLINSKI
Bonjour à toutes et à tous, merci de vous être rendus disponibles un peu plus tôt que d'habitude afin que l'on commence à 19h30. Nous avons le plaisir d'accueillir Versailles Grand Parc et son orchestre, vous avez les trois leaders de son administration. L'objectif est déjà de présenter Versailles Grand Parc, d'en montrer les compétences et de répondre aux questions. Nous allons essayer de cadrer sur une heure, si cela vous convient.

Nous démarrons donc le conseil municipal, nous allons faire l'appel des conseillers municipaux et désigner les secrétaires de séance.

(Monsieur PANO procède à l'appel des présents)

Secrétaire de séance : Delphine FOURCADE et Dominique SERVAIS

Christophe MOLINSKI
Nous allons donc laisser la parole à Versailles Grand Parc.

Aude REVILLON d'APREVAL
Nous avons travaillé avec l'équipe pour vous présenter un support afin de vous donner en gros les compétences et les directions, leur nature. Et nous serons bien sûr là pour répondre à toutes vos questions. C'est du débroussaillage, nous n'avons qu'une heure, nous faisons donc cela en gros, je laisse la parole à Marion Soulard et ensuite à Manuel Pluvinage et vous pouvez remarquer qu'à l'agglomération les femmes ont pris le pouvoir, c'est donc plutôt rassurant. Je laisse donc Marion officier.

Marion SOULARD
Bonsoir à tous. Effectivement, nous vous avons préparé une présentation relativement courte, d'une demi-heure ou trois quarts d'heure. N'hésitez pas, au fur et à mesure, posez vos questions comme elles viennent, cela permettra de répondre immédiatement.

Nous avons une première carte avec l'agglomération. Pour ceux qui ne connaissent pas, Versailles Grand Parc ce sont 18 communes, 274 000 habitants, avec des communes de tailles très diverses. Vous en avez une juste à côté de chez vous, la plus petite est Rennemoulin avec une centaine d'habitants. Et bien sûr, nous avons aussi un cœur urbain, notamment avec Versailles, Le Chesnay-Rocquencourt ou Vélizy, des communes de taille beaucoup plus importante. Nous nous étendons assez loin puisque nous allons jusqu'à la Seine au nord, Bougival, et au sud-est nous avons notamment une spécificité avec une commune dans l'Essonne qui est la commune de Bièvres.

Comment l'agglomération fonctionne-t-elle ? Nous avons trois instances à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- Un Conseil communautaire, présidé par François de Mazières, maire de Versailles. Il est composé de 76 élus et nous nous réunissons à peu près 5 fois par an. Et lors de ces réunions de conseil communautaire, nous allons notamment voter le budget, travailler sur le tableau des effectifs, les grandes décisions qu'il faut prendre au niveau de l'agglomération ;
- Un Bureau des maires, composé des 18 maires et qui se réunit très régulièrement, à peu près tous les 15 jours. Au cours de ces bureaux, ce sont les décisions liées au fonctionnement et aux projets de Versailles Grand Parc qui seront prises ;
- Sept commissions thématiques, qui se réunissent à peu près 7 fois par an. Elles font l'objet de présentations de l'activité en fonction des thématiques, à la fois par les vice-présidents qui ont en charge ces thématiques, et les directeurs, notamment pour la délégation de Monsieur Molinski sur le volet vidéoprotection. Il est en binôme avec Stéphane Grasset, Maire de Buc. Lors de cette commission, avec Antonio IDE, qui est le directeur, nous allons présenter les projets et les actualités, et travailler sur les actions à mettre en place par la suite.

Au niveau du budget de l'agglomération, pour vous dresser un portrait en quelques lignes assez génériques, nous avons un budget de 259 millions d'euros à Versailles Grand Parc. Mais pour l'exercice de nos compétences, nous n'utilisons que 110 millions d'euros. Nous avons à peu près l'équivalent qui est reversé aux communes via 3 volets que nous décrirons juste après, et le reste qui est reversé à l'État.

Nous sommes caractérisés par une dette très faible, de l'ordre de 9 millions d'euros, une fiscalité liée à la TVA nationale. C'est-à-dire que nos recettes d'environ 87 millions sont liées à la TVA, à chaque fois que vous achetez quelque chose sur le territoire national et pas seulement sur celui de Versailles Grand Parc, l'agglomération en empochera une petite partie.

La deuxième recette, c'est la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, pour environ 37 millions d'euros, et la CFE liée aux entreprises.

Nous sommes également caractérisés par un budget annexe lié à l'assainissement, pour 11 millions d'euros, 3 millions d'euros en fonctionnement et le reste en investissement.

Vous vous en doutez, les enjeux sur ce mandat sont de maintenir une stabilité d'un point de vue fiscal, mais aussi de maintenir le faible endettement de Versailles Grand Parc malgré un contexte compliqué. Et nous aurons un autre défi lié à l'assainissement, nous sommes en train de finaliser un schéma directeur avec, en perspective, des dépenses très importantes pour la mise aux normes de nos réseaux. Il faudra que nous regardions comment nous pourrons financer avec les contraintes que nous avons évoquées plus haut.

Concernant les trois mécanismes financiers, je vous ai dit qu'il y avait à peu près 110 millions d'euros qui sont reversés aux communes par Versailles Grand Parc :

- Le premier mécanisme, c'est l'Attribution de compensation, c'est un montant qui est versé chaque année et qui a été décidé au moment du transfert. L'objectif était une neutralité financière au moment des transferts de compétences des communes vers la communauté d'agglomération. Nous reversons comme cela environ 90 millions d'euros par an aux communes de VGP ;
- Le deuxième volet, c'est le retour incitatif. C'est un dispositif de soutien que Versailles Grand Parc a mis en place, dont l'objectif est de reverser 60 % de la croissance fiscale et 80 % de la croissance de la taxe de séjour aux communes. C'est un montant qui est décidé chaque année et qui est fonction de la contribution de chaque commune, notamment en termes de dynamisme économique mais aussi d'évolution de la population. Et en termes de taxe de séjour, de nombre de nuitées sur la commune, soit environ 10 millions par an ;
- Le dernier dispositif, ce sont les fonds de concours. Ce sont des subventions que nous allons verser aux communes pour les soutenir dans leurs projets. Ils peuvent avoir un lien, ou pas, avec les compétences de la communauté d'agglomération.

Nous allons vous passer une petite vidéo pour vous expliquer les compétences de l'agglomération.

(Diffusion d'une vidéo)

Marion SOULARD
Pour décliner un peu les compétences qui ont été vues dans cette vidéo, nous allons commencer par le volet environnement. C'est un engagement fort de la communauté d'agglomération et nous avons réuni cet engagement dans un document qui s'appelle le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), qui a été élaboré et validé en octobre 2025. C'est un PCAET qui est à la fois villes et VGP, c'est-à-dire que les villes sont aussi partie prenante, vous faites énormément d'actions en matière de développement durable et nous voulions réunir tous ces éléments dans un seul document.

C'est un document sur 6 ans, avec des objectifs ambitieux mais que nous avons voulu absolument réalistes. D'ici 2030, nous avons l'objectif de réduire de 16 % les consommations d'énergie, de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre et de développer les ENR pour qu'elles représentent 12 % de la consommation d'énergie finale.

Nous avons des thématiques assez classiques et 43 actions qui s'inscrivent dans ces thématiques : le volet déplacement, le volet énergie, le volet consommation, le volet aménagement, etc. Et en 2026, notre chargée de mission, Julie Quélet a travaillé avec vous sur le déploiement des actions déjà engagées. Mais aussi sur de nouvelles actions pour pousser notamment le volet énergie qui est un élément fondamental sur lequel toutes les communes se penchent, ainsi que le volet biodiversité. Et nous allons travailler sur l'éco-exemplarité. Bien évidemment, ce sont 3 pans mais, encore une fois, il y a toutes les actions qui sont déjà engagées.

Sur le deuxième volet, des compétences très opérationnelles. Versailles Grand Parc est compétente en matière de cycle des déchets, nous avons une Direction de 30 agents dirigés par Amélie Guigueno, avec un budget d'environ 36 millions d'euros par an. Il sert à la fois sur le volet sensibilisation, le volet pré-collecte, collecte, traitement, déchetteries, nous nous occupons de beaucoup de volets. Avec un objectif très clair : nous voulons à la fois optimiser le service et réduire notre production de déchets. Sur Noisy, vous êtes déjà en tarification écoresponsable, c'est un outil qui a d'abord été mis en place sur 8 communes pilotes, dont vous faisiez partie. Et les résultats sont tellement encourageants : - 23 % entre 2019 et 2025, 4 nouvelles communes viennent de nous rejoindre et nous commençons les comptages réels depuis le 1er juin. Nous avons donc 12 communes de Versailles Grand Parc et nous l'espérons, sur le mandat, continuer à élargir ce périmètre.

Vous le voyez, le deuxième volet est lié à la petite poubelle qui est à côté, et de continuer à travailler sur le volet tri. Puisque sur 100 kg d'ordures ménagères, nous avons encore beaucoup de déchets compostables mais aussi beaucoup de déchets emballages et papiers. Nous allons donc continuer cette sensibilisation et, plus particulièrement sur le volet biodéchets, à travailler sur la mise en place de composteurs ou d'autres dispositifs pour collecter les déchets alimentaires et les sortir de cette poubelle d'ordures ménagères.

En termes d'enjeux sur le mandat, nous avons la création d'une nouvelle déchetterie au nord. C'est quelque chose qui nous préoccupe car nous en avons une au sud et une à Bois-d'Arcy, c'est vrai que pour des communes comme Noisy-le-Roi, Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt, Bougival, La Celle Saint-Cloud, le service n'est aujourd'hui pas encore adapté. Nous aimerions pouvoir trouver un emplacement et créer une nouvelle déchetterie.

Nous avons aussi pour ambition de verdir la flotte de véhicules de collecte. Un nouveau marché se mettra en œuvre en 2028 et nous aimerions basculer au moins une partie des bennes de collecte en électrique. Et toujours travailler sur une optimisation de la collecte et du traitement.

Deuxième compétence environnement très opérationnelle là aussi : le volet cycle de l'eau. Là aussi, une Direction de 30 agents, avec toutefois une typologie un peu différente puisqu'une partie est en régie alors que sur le volet déchets nous passons énormément de marchés pour les prestations. Nous avons notamment des égoutiers qui interviennent sur la ville de Versailles. Je l'ai dit tout à l'heure, nous avons un budget de 11 millions d'euros, avec 3 volets d'intervention, lesquels peuvent être faits par Versailles Grand Parc mais aussi et surtout par des syndicats. Sur le volet eau potable, nous avons le SEDIF et AQUAVESC, sur Noisy-le-Roi c'est AQUAVESC. Sur le volet collecte et traitement des eaux usées, nous avons à la fois Versailles Grand Parc qui peut intervenir et d'autres syndicats. Pour Noisy, la collecte est assurée par Versailles Grand Parc et le transport et le traitement par le syndicat HYDREAULYS. Il y a aussi le volet protection des rivières et prévention des inondations, sur lequel Versailles Grand Parc travaille aussi avec les syndicats, pour essayer d'améliorer les situations au quotidien.

Sur les enjeux, je ne reviens pas sur le schéma directeur. En revanche, nous avons d'autres sujets, notamment le volet ruissellement et lutte contre les inondations. Nous avons vu il y a deux ans des situations très complexes et avec les multiples acteurs du territoire nous essayons de travailler, à la fois sur un diagnostic, un programme d'actions et surtout la répartition en matière de compétence et d'intervention.

Et le dernier volet consiste à travailler avec les syndicats sur la maîtrise des coûts, nous avons environ 25 factures différentes sur Versailles Grand Parc. Vous avez vu qu'il y a de multiples acteurs, il faut que nous puissions travailler sur cette maîtrise des coûts pour les usagers et sur la bonne gestion des deniers publics.

Manuel PLUVINAGE
Vous avez peut-être des questions sur les compétences présentées par Marion ?

Magali FORTUNE-SCHMITT
Bonjour. Je voudrais savoir si vous allez présenter le schéma directeur concernant l'assainissement, pas forcément ce soir.

Marion SOULARD
Je vous confirme que ce ne sera pas ce soir, en revanche, cela sera présenté en Bureau des maires. Nous sommes en train de travailler sur le sujet avec les deux vice-présidentes, Sonia Brau et Anne Pelletier-Le Barbier, nous espérons une présentation mi- septembre en Bureau des maires. Et il y aura aussi inévitablement un retour qui sera fait en commission environnement, certainement celle de fin d'année puisque nous avons une commission le 10 septembre, cela risque d'être un peu tôt.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Je rebondis donc sur les commissions : des comptes-rendus sont-ils accessibles sur le site de VGP ?

Marion SOULARD
Nous n'avons pas de comptes-rendus accessibles, les présentations sont transmises aux élus référents et leurs suppléants. En revanche, il est vrai que nous n'avons pas de présentation sur le site de l'agglomération.

Manuel PLUVINAGE
Pas sur le site de l'agglomération, en revanche, la présentation se fait lorsqu'il y a des interventions en commission, cela dépend des commissions. Je crois qu'en commission finances il n'y a pas de compte-rendu parce qu'elle est un peu descendante, mais sur d'autres commissions il peut y avoir des questions particulières qui sont notées dans un compte-rendu.

Magali FORTUNE-SCHMITT
J'ai une autre question : sur le volet environnement vous avez parlé de PCAET, vous n'avez pas parlé du volet bruit environnemental, ce n'est pas un sujet ?

Marion SOULARD
Si, c'est aussi un sujet, c'est vrai que nous ne l'avons pas affiché dans les slides. Nous avons un PPBE que l'on nous demande de réviser, nous échangeons avec Marc Tourelle et d'autres élus de l'agglomération. Nous avons signifié aux services de l'État que nous refusions de nous adosser à de nouvelles cartes de bruit qui nous sont transmises mais qui sont trop anciennes pour prendre en compte notamment le T13. Nous avons donc dit que tant que les cartes sur lesquelles on nous demande de travailler ne correspondent pas à la réalité, nous ne pourrons pas faire un document sur lequel nous appuyer.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Concrètement, vous attendez la classification sonore du préfet pour le T13 avant de faire quoi que ce soit ? C'est ce qu'il faut comprendre ?

Marion SOULARD
Cela ne nous empêche pas de faire quoi que ce soit puisque, dans le cadre de notre PPBE actuel, nous avons sollicité les concessionnaires, notamment la SNCF qui a proposé des études complémentaires sur certains tronçons au niveau de Versailles Grand Parc qui posait des difficultés particulières, je pense notamment à Viroflay. Cela ne nous empêche donc pas de travailler, en revanche, le fait d'adopter un nouveau document dont la base serait erronée ne nous semblait pas opportun.

Manuel PLUVINAGE
Et le PPBE de Versailles Grand Parc n'a pas à traiter — c'est peut-être aussi pour cela que nous n'avons pas toujours été très proactif — des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, ni des infrastructures routières, nationales et départementales. Forcément le bruit restant est celui des services municipaux et intercommunaux. Cela réduit quand même et porte parfois à la concertation auprès des populations ce genre de document alors que, finalement, nous ne traitons pas l'essentiel des problèmes, ce n'est pas toujours très bien vécu. C'est pour cela que nous avons dit à l'État à un moment donné de prendre ses responsabilités. Nous voulons bien faire un certain nombre de documents comme le PCAET, mais un document aussi partiel est peu crédible.

Eymard de la RUPELLE
Vous avez dit que vous travaillez avec HYDREAULYS. Vous avez des fontaines du parc de Versailles qui sont traitées et se déversent ensuite dans le ru de Gally mais il arrive parfois que des poissons arrivent morts. Il y en a eu l'hiver dernier parce qu'il y a eu de la neige et que cela peut enlever de l'oxygène, etc., mais cela arrive souvent. Il y a souvent des problèmes lorsque les chiens vont se baigner dedans et ressortent avec différentes maladies. J'ose imaginer ce que cela serait si un humain se baignait dedans. Ce week-end, j'ai vu les adolescents se baigner dans le ru de Gally. Cela fait 11 ans que j'habite à Noisy-le-Roi, cela fait 11 ans que j'en entends parler et j'aimerais bien savoir ce que fait Versailles Grand Parc. Parce que si vous dites que vous travaillez avec eux, j'aimerais bien savoir ce qui se passe parce que j'ai un chien, ce ne sont pas mes adolescents qui se sont baignés mais nous avons tout de même une population d'adolescents qui n'est pas forcément attentive à tous ces sujets-là.

Marion SOULARD
Il y a un peu moins de 11 ans, mais cela ne change rien à la question, nous avons pris la compétence au niveau du transfert. Sur le volet qualité de l'eau, nous avons de nouvelles équipes municipales et notamment le vice-président en charge du traitement, qui est la maire du Chesnay-Rocquencourt. Elle a bien indiqué qu'elle serait très attentive dans le cadre de la nouvelle DSP, puisqu'il y a un nouveau délégataire qui a pris la gestion de la station au mois de janvier.

Nous savons qu'il y a eu des incidents, nous avons d'ailleurs eu les informations assez tardivement. Nous sommes en train de mettre en place une nouvelle méthode de travail pour que ces incidents ne se reproduisent plus. Ils ont à garantir la qualité du ru de Gally, nous essayons donc, en collaboration avec eux puisque cette compétence a été transférée à HYDREAULYS, de travailler en bonne intelligence. Parce que nous avons effectivement connaissance des dysfonctionnements et je peux vous assurer que les maires concernés plus particulièrement se mobilisent dès qu'il y a un incident, et c'est bien normal. En revanche, il me semblait que dans le cadre de la précédente délégation, ces incidents étaient plutôt rares, en tout cas nous en avons moins connaissance. Mais là, en début d'année, il y en a effectivement eu plusieurs.

Eymard de la RUPELLE

Ne peut-on pas aussi prendre le problème à la racine, qui est que l'eau qui vient des fontaines du parc de Versailles va dans les pompes d'HYDREAULYS, sauf erreur de ma part ?

Manuel PLUVINAGE
Les fontaines du château de Versailles fonctionnent effectivement en circuit fermé, elles peuvent parfois poser quelques problèmes sanitaires de l'ordre de la légionellose ou autre. Mais normalement, le trop-plein va dans le ru de Gally lorsqu'il y a des événements orageux, et les problèmes que vous mentionnez, par exemple au mois de janvier, n'étaient pas un débordement. Parce qu'en général, lorsqu'il y a des débordements c'est parce qu'il a beaucoup plu, nous avons donc ce que l'on appelle du lessivage puisque l'on a donc une dilution. En revanche, au niveau de la station sur les eaux usées, nous pouvons avoir certaines communes qui mélangent les eaux pluviales et les eaux usées, mais ce ne sont pas les eaux des fontaines du château, en revanche, nous pouvons avoir des dysfonctionnements. Nous avons tout de même une usine à Carré de Réunion, avec la fameuse technique membranaire, qui est censée faire de l'eau de très grande qualité. Mais nous ne sommes jamais à l'abri de dysfonctionnements, nous savons qu'il y en a eu, même avec le nouveau délégataire.

Eymard de la RUPELLE
Vous dites que c'est un circuit fermé, en revanche, lorsqu'il y a un débordement et que je parle de prendre le problème à la racine, c'est que les pompes des jardins du parc de Versailles sont nettoyées avec de l'anti-mousse, etc., ne peut-on pas les inciter ? Parce que si un débordement va dans le ru de Gally, il va ensuite alimenter toutes les prairies des agriculteurs qui sont ensuite alimentées par le ru de Gally, ce qui nous impacte indirectement. Lorsque je parle de prendre le problème à la racine, c'est à propos de tous les produits que l'on met dans ces pompes. Après, je ne veux pas lancer le débat ici.

Manuel PLUVINAGE
Non, mais je suis preneur de toute information, notamment cette question du lavage des pompes du château qui pourrait effectivement envoyer des produits chimiques dans les réseaux d'eaux usées. Je ne l'exclus pas mais c'est la première fois que j'en entends parler, si vous avez des éléments, nous sommes preneurs et nous en ferons part à HYDREAULYS.

Eymard de la RUPELLE
Je vais me permettre de dire quelque chose à la dame qui s'est levée, je ne vous connais pas et je vous remercie de me dire qu'il y a un timing, mais ce sont tout de même des sujets intéressants. Il s'agit aussi d'un problème de santé publique, parce que lorsque cela touche des animaux ou des enfants, ainsi que des agriculteurs. Le ru de Gally ne s'arrête pas là mais traverse, je suis désolé, Madame, mais je pense que l'on peut prendre le temps. Je vous remercie, je n'ai pas besoin de commentaires là-dessus.

Manuel PLUVINAGE
Justement, nous allons parler d'agriculture. Je suis Manuel Pluvinage, à la fois Directeur général des services et j'assume également la nouvelle Direction que nous avons créée l'année dernière, qui rassemble l'aménagement, les déplacements, l'agriculture et le développement économique. J'ai heureusement un adjoint, Rémi Loiselet, pour tous ces sujets, nous sommes environ une quinzaine d'agents pour tous ces services, y compris la Maison des entreprises avec 2 personnes et avec un budget de fonctionnement de 12 millions d'euros, essentiellement sur les déplacements puisque que nous contribuons un peu — je vous le dirai après — au budget des autobus.

Les objectifs communs de cette Direction sont :

- La qualité de notre territoire, vous êtes à Noisy-le-Roi, c'est probablement pour la qualité de son environnement. Il s'agit donc de renforcer cette qualité du cadre de vie et valoriser les paysages ;
- Contribuer à une utilisation économe du foncier. Là aussi, je pense que sur la Plaine de Versailles, vous connaissez le ZAN, le SDRIF-E et toutes ses déclinaisons, vous savez que notre zone d'expansion n'est pas infinie sur la plaine ;
- Créer des conditions favorables au développement des entreprises. Nous avons un territoire attractif il y a encore des difficultés pour leur développement ;
- Concernant les sujets d'accessibilité, nous sommes sur un territoire globalement bien desservi en nombre de gares, puisque 15 gares pour 18 communes, c'est plutôt pas mal, mais que les 2 ou 3 derniers kilomètres sont plus compliqués ;
- Et enfin, soutenir l'agriculture locale. Comme je le disais tout à l'heure, cela fait plus de 20 ans que je viens ici puisque c'est Michel Colin qui m'avait invité en 2005, lors d'une inondation d'ailleurs, à venir travailler sur le programme de l'APPVPA et les programmes leaders. Je connais donc bien ce sujet la et nous travaillons également avec l'association sœur sur le plateau de Saclay, qui s'appelle Terre et Cité. Les deux associations travaillent d'ailleurs ensemble sur un certain nombre de sujets. Et il y a également des partenariats avec des structures extérieures comme la SAFER ou la Chambre d'agriculture.

Concernant l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement, il ne vous a pas échappé que vous êtes restés en PLU. Normalement, dans les mois qui viennent, vous reprendrez une délibération pour vous opposer au transfert du PLU à l'agglomération, puisque cela est vraiment commun aux 18 maires qui ne souhaitent pas que la compétence urbanisme soit transférée à l'agglomération et nous nous en portons très bien. Ce qui n'empêche pas de vous apporter du soutien, d'abord parce que nous avons des obligations réglementaires sur certains documents aux sigles les plus abscons les uns que les autres : PLHI, PPGID, la CIL, le SDRIF-E. Ce sont des documents obligatoires qui vous aident ensuite à négocier avec l'État, par exemple, vos pénalités SRU.

Nous avons quelques projets en maîtrise d'ouvrage opérationnelle mais c'est loin d'être majoritaire sur notre territoire :

- Il y a une opération que vous connaissez très bien, c'est l'allée royale de Villepreux qui n'est pas encore achevée, je ne vous le cache pas, il nous reste encore quelques caravanes à déplacer. Ces choses-là ont beau être sur roues, cela met du temps ;
- Le parking du moulin de Saint-Cyr, là où il y avait les J.O., là aussi les parkings devraient être réalisés l'hiver prochain pour être ouverts au printemps si tout se passe bien ;
- Et nous avons d'autres actions sur le Plateau de Saclay à des endroits très compliqués où finalement, une fois que nous avons fait le tour de tous les acteurs, seule l'agglomération a bien voulu les faire.

Nous assurons de la veille foncière, parfois des interventions foncières ponctuelles lorsque ce sont des territoires particuliers. Je pense à la Faisanderie que vous connaissez également, qui était un bien, non pas sans maître puisqu'il était propriété de la famille royale d'Arabie Saoudite et des 80 héritiers du Roi Fahd, mais nous nous sommes portés acquéreurs de ces 35 ha pour éviter qu'ils ne soient à nouveau l'objet de projets pas forcément favorables au territoire.

Nous avons du suivi d'opérations avec l'Établissement public d'aménagement de Paris Saclay sur Satory ouest ou sur Buc, chez vous sur Montgolfier ou Chaponval mais en lien avec nos compétences. C'est-à-dire sur les déchets, l'assainissement, les arrêts de bus, etc., nous verrons avec vous comment faire les opérations au mieux.

Et sur des sujets paysagers, nous pouvons porter des études. Nous l'avions fait sur la Plaine de Versailles, je pense au PLU de Rennemoulin, des cônes de vue dans la vallée de la Bièvre, tout ce qui se passe entre la RD 7 et l'A 12.

Concernant le développement économique, nous n'avons que 5 personnes. Nous sommes sur un territoire où nous avons déjà un très beau tissu d'entreprises, de grands groupes, de PME, de libéraux. Nous n'avons donc pas l'ambition, comme certaines agglomérations en province, d'avoir un bureau à l'export en Chine, nous allons laisser en particulier les boîtes de Vélizy le faire elles-mêmes, ou Safran. Nous allons plutôt accompagner la création d'entreprise, avec une Maison des entreprises en limite de Viroflay et de Versailles. Nous y proposons des loyers bonifiés, toutes les associations d'accompagnement y sont logées gratuitement. Nous allons également avoir un programme d'incubation, parce que nous savons que nous sommes sur un territoire où il y a beaucoup de matière grise. Avec toutefois une difficulté qui est de savoir comment faire en sorte que ces projets incubés restent sur le territoire, parce que le foncier est rare, les salariés ne sont pas faciles à trouver. Souvent, lorsqu'ils sont à vocation industrielle, ils vont partir en Vallée de Seine, en province, c'est l'une des vraies difficultés.

Une zone d'activité a été transférée à Buc et dans le cadre de cette zone d'activité nous allons assurer, y compris la réfection des voiries, un programme de densification puisque nous sommes dans le ZAN et que nous voulons tout de même que les entreprises se développent. Comment fait-on alors en sorte, soit dans le cadre du PLU existant, soit dans son évolution, qu'il n'y ait pas un droit de retrait sur tout le tour de la parcelle ? Puisque finalement, dans une zone d'activité, s'il y a une continuité de bâti en bâti, ce n'est pas dramatique. La zone d'activité de Buc n'est tout de même pas un sujet, même si nous sommes en territoire ABF, où l'on a la même exigence esthétique. Nous suivons le projet de Satory, également une autre parcelle à Buc dont nous sommes propriétaires, si vous voulez nous pourrons approfondir.

Concernant les transports, la responsable est Jeanne de Mascarel. C'est une compétence qui est aujourd'hui clairement à l'agglomération. C'est-à-dire que par le passé, les communes négociaient ce que l'on appelait des contrats type 1, des contrats type 2 avec le STIF à l'époque et les transporteurs. Aujourd'hui, c'est clairement l'agglomération qui a pris la main, c'est une compétence très partagée avec IDFM. Je dis souvent qu'IDFM, ce sont 12 milliards d'euros de budget de fonctionnement, 1 000 € par habitant. Et Versailles Grand Parc, ce sont 6 millions pour le transport, soit 25 € par habitant. Par rapport aux 1 000 €, nous essayons d'orienter et c'est parfois un peu difficile, mais nous ne désespérons pas, nous continuons, que ce soit pour avoir des bus propres, donc électriques, des aménagements intermodaux de qualité. Le T 13 est un projet ferroviaire sur lequel nous nous sommes fortement impliqués, puisque je vous rappelle qu'il était bloqué au droit du château de Versailles et

c'est par les études paysagères que nous avons menées que nous avons pu débloquer le sujet. Il reste encore quelques sujets à droite et à gauche de travaux non finis et nous mettons la pression sur SNCF Réseau.

Et lorsqu'il faut essayer de faire évoluer l'offre pour qu'il y ait de nouveaux services, plus en soirée, aux heures creuses, les samedis et dimanches, nous essayons de porter ces dossiers auprès d'IDFM. Et souvent, nous les finançons, c'est comme cela qu'aujourd'hui nous mettons 6 millions d'euros sur la table dans le fonctionnement des réseaux de bus.

Nous accompagnons les aménagements cyclables, nous sommes parfois maître d'ouvrage mais assez rarement parce que nous pensons en particulier que les communes ont les services techniques et sont plus compétentes, en particulier en ville. En revanche, nous avons derrière des règles de financement qui sont maintenant assez simples : nous partageons le reste à charge. Comme cela, tout le monde est encouragé à aller chercher des subventions et nous faisons cause commune sur le reste à charge.

Nos enjeux sont bien sur la performance du réseau de bus, l'attractivité des pôles d'échanges, le développement de l'offre ferroviaire. Même si maintenant, avec le T 13 vous allez avoir l'offre sur Poissy, vous allez avoir un doublement du nombre de trains. Il y a la question du rabattement sur les gares parce que nous savons que certaines sont intéressantes, mais ce rabattement ne sera pas uniquement sur les bus mais sur le vélo, la marche à pied, des choses que nous pouvons encourager.

Et il y a aussi les nouvelles mobilités, je ne sais pas si nous parlerons de navette automatique aujourd'hui, mais c'est un sujet qui sort un peu partout, nous allons donc y travailler.

Emmanuel PINTEAUX
Excusez-moi, auriez-vous la gentillesse de revenir sur le développement économique qui était deux slides avant ? Je comprends que vous avez une obligation de moyens et pas de résultats, néanmoins avez-vous quelques chiffres en termes d'objectifs sur des créations d'entreprises, d'emplois ? Avez-vous quelques objectifs chiffrés, j'imagine que oui, dans votre stratégie ?

Manuel PLUVINAGE
Pas à ma connaissance, mais nous avons un territoire qui reste attractif, nous avons des demandes d'installation en permanence. Sachant que nous sommes un territoire où nous sommes sur-représentés en emploi par rapport aux résidents, nous sommes un territoire déséquilibré. En particulier grâce ou à cause de Vélizy puisque nous y avons 40 000 emplois et 10 000 actifs, nous avons donc un territoire où nous avons plus d'emplois que d'actifs. L'État nous demande donc aujourd'hui plutôt de réduire le nombre d'emplois que d'augmenter le nombre de logements. En même temps, l'État nous demande d'aider à développer Satory et les grandes entreprises, c'est un peu classiquement contradictoire. Et avec la difficulté aujourd'hui qui est que s'il faut aller chercher de la matière grise, il n'y a pas de problème, mais dès que nous devons aller chercher de l'emploi ouvrier ou technicien, nous avons beaucoup de mal. Mais c'est vrai que nous avons ces fameux problèmes de logement, c'est-à-dire qu'avec 2 000 ou 3 000 € de salaire, c'est très compliqué de se loger sur le territoire.

(Intervention inaudible – Hors micro – 00.40.04)

Manuel PLUVINAGE
Concernant la vidéoprotection, nous sommes sur une compétence facultative mais que les maires ont clairement décidé de prendre en main il y a déjà une quinzaine d'années. Et sur laquelle ils ont souhaité investir massivement, puisque l'on parle d'environ 35 millions d'euros d'investissements. Soyons très clairs, notre compétence se limite à déployer des systèmes de vidéoprotection, à les installer, assurer leur maintenance pour que cela fonctionne bien, mais ce n'est pas nous qui sommes derrière l'écran à regarder. C'est une décision des maires, éventuellement à plusieurs dans le cadre de CSU que l'on appelle intercommunaux mais qui seraient plutôt pluricommunaux, même si nous nous assurons que le CSU puisse fonctionner techniquement.

Nous avons réussi à déployer 1 600 caméras sur le territoire actuellement, 4 centres de supervision, c'est celui du Chesnay-Rocquencourt pour vous. Et nous avons plusieurs logiciels en phase de test puisque c'est le futur enjeu aujourd'hui, nous renouvelons les marchés mais il ne s'agira pas de déployer 1 600 caméras de plus, ce qui ne serait, à mon sens, pas raisonnable. C'est la décision des élus mais je crois qu'aujourd'hui, à chaque fois que nous en avons parlé, le but était de ne pas mettre trop de caméras en plus. En revanche, il s'agissait de se demander comment faire pour exploiter ces 1 600 écrans. Vous savez que les murs d'écrans c'est bien, mais aujourd'hui ce n'est pas la technologie la plus appropriée. Que faisons-nous donc à partir de tous les logiciels d'IA qui n'ont pas un coût neutre ? Cela peut être de l'investissement mais ce sont des coûts qui seront permanents. Quelle solution choisir dans un contexte réglementaire qui évolue ? En plus, les maires n'ont pas tous forcément

la même position sur la façon de jouer avec la technologie. Aujourd'hui, l'enjeu est donc de réussir à cadrer ce sujet de l'IA.

Nous avons aussi la commune de Bièvres qui est en dehors du territoire et qui demande à rejoindre le système intercommunal. Et nous réfléchissons également à l'extension, nous avons déjà fait un certain nombre d'installations sur tout ce qui est gestion des bâtiments, les contrôles d'accès, de température, de toute la technologie que nous pouvons imaginer qui est parfois déjà développée dans les communes. Mais il s'agit de savoir s'il faut les rapatrier dans un système unique, le futur marché le permettra et nous regardons si cela est intéressant en termes de coût.

Guillaume BARET
J'ai une question là-dessus. Il y a des statistiques sur le nombre de caméras par habitant en termes d'objectifs et combien en avons-nous à Noisy ?

Christophe MOLINSKI
Nous allons en parler en termes d'objectifs parce que certaines caméras ont 4 objectifs, nous avons donc 50 objectifs. Certains sont fixes, d'autres lisent les plaques, d'autres encore sont quadri, certains tournent, d'autres ne tournent pas. Mais cela fait à peu près une cinquantaine d'objectifs qui regardent.

Manuel PLUVINAGE
Nous avons effectivement des communes qui sont beaucoup plus équipées, je pense à Bièvres qui en a 150. Est-ce vraiment utile ? Parce qu'après c'est la question être capable d'exploiter derrière. Et, malheureusement, nous n'avons pas de chiffres d'utilité de ces caméras, sachant qu'il y a parfois des flagrants délits, mais ce seront ensuite des éléments dans la résolution d'une infraction, d'un délit. Mais ce n'est qu'un élément, les forces de l'ordre nous font des réquisitions mais ne nous disent pas que la caméra a permis de. C'est donc assez difficile aujourd'hui d'apprécier très factuellement mais cela devient général dans toutes les collectivités.

Christophe MOLINSKI
Comme disait Manuel, la réflexion à Versailles Grand Parc est plutôt de choisir des logiciels adaptés qui permettront aux gens de regarder les murs d'images — ce qui représente presque la moitié de la pièce — sur 5 villes différentes et sans aide de logiciels, on passe à côté de certaines choses. Dans l'appel d'offres que nous allons lancer, il va donc falloir choisir les bons logiciels, ceux qui nous servent et ceux qui vont vraiment attirer l'œil de la personne devant le mur. Ce, pour pouvoir, soit déclencher une patrouille, soit déclencher une enquête ensuite. Nous travaillons davantage sur cette réflexion, ainsi que la Ville intelligente. C'est-à-dire, comme l'a dit Manuel, ouvrir, fermer les portes, régler le chauffage, le froid, tout ce qui permet d'être fait à distance et qui induit aussi des économies si tout fonctionne bien.

Manuel PLUVINAGE
Nous utilisons aussi les caméras et l'IA pour les comptages, dans le cadre de la compétence mobilité-déplacement de Versailles Grand Parc. Après, c'est pareil, ce sont des licences qui coûtent, nous n'en avons pas sur toutes les caméras mais parfois, sur un carrefour, pendant une semaine ou un mois, nous pouvons faire des campagnes de comptage assez précises par type de véhicule, piéton ou vélo. C'est vrai que dans la gestion des mobilités urbaines, cela peut être des outils d'un grand secours.

Christophe MOLINSKI
Nous l'avons fait sur le sens interdit de Le Bourblanc, les 2 ou 3 premières journées il y avait zéro et cela nous a semblé bizarre, il nous semblait qu'il y avait des gens qui remontaient cette rue, et la quatrième journée il y a eu 8 voitures à l'envers. Cela nous permet donc d'avoir les caméras, les voitures, de compter et il faudra ensuite prendre des décisions parce que la signalisation actuelle ne suffit pas ; 8, c'est un peu trop.

Guillaume BARET
En fait, je réfléchissais à tout cela et il est vrai qu'il y a l'aspect prévention de ces caméras, le fait qu'il soit écrit que cette vidéosurveillance permet éventuellement de limiter les infractions parce que la personne va se dire qu'elle ne va pas remonter la rue à sens unique si elle est filmée. Je posais la question du nombre de caméras à Noisy parce que je ne vois pas tellement de signes. C'est peut-être parce que je n'ai pas fait tellement attention à cela, mais une signalisation des caméras pourrait permettre de réduire les infractions.

Manuel PLUVINAGE
L'obligation est en entrée de zone, sauf erreur de ma part cela est fait en entrée de ville et nous évitons de signaler localement parce que cela aurait un effet plumeau, sachant qu'elles ne sont pas vraiment cachées.

Nous avons donc un service qui exploite ces caméras mais il y a bien d'autres données. Un pôle études a des données qui permettent de faire des études, y compris des études de prospective démographique, sociale. Vous avez un portail SIG (système d'information géographique) très développé, ce qui permet d'être un appui aux communes sur le cadastre, des données INSEE. Ce sont souvent des données qui existent par ailleurs mais que nous mettons à disposition dans un outil plus ergonomique.

Une Direction importante en termes de budget, d'effectifs et dans la vie de tous les jours c'est la culture, plus exactement l'enseignement artistique, musical, danse et théâtre. Avec, à la fois, des associations comme à Noisy, mais également un établissement en régie unique, le Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc, anciennement Conservatoire de Versailles, École de musique de Jouy, de Buc et de Viroflay. Nous sommes à 10 millions d'euros de fonctionnement, essentiellement de la masse salariale, c'est clairement le nerf de la guerre. Et aujourd'hui, entre les 6 écoles de musique associatives et ce Conservatoire à rayonnement régional, nous avons tout de même 4 000 élèves. Nous pensons donc que cela représente 10 % d'une génération qui passe dans nos établissements. Nous avons également une saison avec des événements souvent organisés avec des partenaires extérieurs. Ce sont 350 événements par an, tous gratuits, parfois dans les communes ou au conservatoire. Avec un projet d'établissement pour le conservatoire et des subventions annuelles qui seront proposées lors du prochain Bureau pour permettre d'accompagner les associations.

Également dans le domaine de la culture, sur l'événementiel nous n'avons pas souhaité créer un événement VGP, nous agissons également sur la communication. Le but n'est pas d'exister par nous-mêmes mais bien d'apporter un soutien aux communes. Sur l'événementiel, nous accompagnons des événements qui existaient déjà dans les communes, que ce soit le Mois Molière, le Festival BD de Buc, les Yeux pleins d'étoiles à Saint-Cyr ou Sur la route à La Celle Saint-Cloud, pour que cela rayonne dans d'autres communes. Nous finançons le rayonnement dans d'autres communes plutôt que d'inventer quelque chose à nous.

Nous avons une médiathèque numérique que nous avons reprise parce qu'elle existait dans quelques communes mais qui, lorsque l'on faisait le total, coûtait plus cher à 6 communes plutôt que d'avoir une offre sur 18 communes. C'est ce qui a été dit dans le film, c'est vraiment plus intéressant d'avoir une offre à notre échelle. Et je vous encourage vraiment à la suivre, il y a la fois de la presse, des films, des tutoriels, c'est vraiment une offre de qualité. Et les 10 000 inscrits, nous ne les avons pas payés pour qu'ils s'inscrivent, il y avait clairement une offre intéressante. Également pour les personnels des communes pour des concours, des choses comme ça, il y a des choses vraiment intéressantes. Avec vos directeurs de bibliothèques, nous avons identifié un déficit sur les très jeunes lecteurs entre 0 et 3 ans, nous lançons donc pour la première fois cette année un Prix du bébé lecteur. Nous nous apercevons que les enfants ont d'abord accès aux écrans avant les livres, la concurrence est donc rude (*rires*).

En lien avec la culture — c'est même Versailles qui assure le suivi — il y a le patrimoine et le tourisme, lequel est une compétence qui a été transférée en deux temps : 2018 d'abord pour les offices de tourisme de Jouy et Bougival. Ce sont un peu les deux extrémités du territoire, c'est donc un peu compliqué de faire une politique touristique avec cela. Et en 2023 à la veille des Jeux Olympiques et également le transfert de l'office de tourisme de Versailles, maintenant l'office de tourisme unique essaye de rayonner sur l'ensemble du territoire. Je ne vous cache pas qu'il y a forcément une tradition versaillaise, mais à terme l'idée est bien de faire rayonner en particulier sur le tourisme vert. Sur la Plaine de Versailles, ce n'est pas compliqué, d'ailleurs les produits à cet endroit, y compris le vin de la plaine qui n'est pas de Versailles Grand Parc, est en bonne position dans les circuits de nos tourismes commercialisés par l'office de tourisme. Aujourd'hui, nous avons donc une stratégie touristique, même si elle est en construction, qui essaie de rayonner sur l'ensemble du territoire.

Concernant les questions de patrimoine, il y a un certain nombre de cartes sur le patrimoine et l'envie de travailler sur les savoir-faire. Nous sommes tout de même un territoire sur lequel nous avons beaucoup d'artisans d'art, le musée de la Toile de Jouy qui est aussi autour de ces patrimoines traditionnels sur lequel nous lançons une expérimentation de réimpression de toiles de Jouy à l'ancienne. Il y a donc encore des choses à développer. Aude, pour la communication.

Aude REVILLON d'APREVAL
La directrice de la communication est Carole Beauchet, elle a 5 agents avec elle. Nous avons développé tout ce qui concerne les réseaux sociaux et nous n'avons quasiment plus d'impressions. L'agglomération n'a pas de magazine, elle n'a qu'une newsletter à laquelle vous pouvez vous abonner sans problème. Nous avons donc développé des applications : T.R.I. VGP que nous poussons pour savoir où et quand jeter nos déchets, elle est très performante. Et Carole envoie régulièrement des articles clés en main au magazine, n'hésitez pas à vous en servir, elle les envoie à vos directeurs de communication, avec les photos, etc., c'est assez performant.

Et juste une chose, : je voulais féliciter Noisy parce que nous avons l'agenda que nous faisons avec l'académie pour les enfants sur l'environnement pour les sensibiliser, et Noisy vient de rejoindre le club avec l'école Jules Verne. Vous serez donc présents et nous l'offrons à 10 000 enfants sur l'agglomération, 7 villes participent cette année et Noisy vient de rentrer dans le club, c'est super. Parce qu'il y a un dessinateur qui est choisi, connu des enfants, il est assez célèbre, il travaille dans les écoles et nous faisons un agenda avec les enfants.

Manuel PLUVINAGE
Il faut vraiment que nous vous renvoyions l'organigramme car il n'est pas très lisible vu d'ici.

Guy TURQUET de BEAUREGARD
J'ai une question : s'agissant de la ligne 18, quelle est la stratégie de Versailles par rapport à son prolongement jusqu'à Versailles, et où ?

Manuel PLUVINAGE
Le prolongement jusqu'à Versailles est acquis, le tunnelier est presque arrivé, il n'y a pas de problème. Aujourd'hui, nous travaillons simplement sur l'intermodalité, en particulier Rue de la Porte-de-Buc et sur Satory pour des études de pôle. Nous avons délibéré sur un vœu lors de la précédente mandature sur son prolongement jusqu'à Nanterre, parce que cela me semble parfaitement nécessaire. Avec un arrêt à Versailles rive droite, un arrêt quelque part au Chesnay et un arrêt à La Celle Saint-Cloud. Dans le schéma initial, il n'y avait pas ces arrêts intermédiaires, il n'y avait qu'un arrêt à Versailles Chantiers et un à Rueil, et nous considérons que s'il n'y a pas cette desserte intermédiaire, ce n'est pas intéressant. Le but est d'avoir un report, en particulier, de tous les bus sur l'axe central Versailles–Le Chesnay, Place du marché, et aujourd'hui nous avons plusieurs milliers de personnes qui perdent une demi-heure dans les bus. Et nous savons que nous ne ferons pas de site propre Place du marché, aujourd'hui nous savons que nous n'avons pas de solution pour elle et le métro pourrait en être une.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Je voudrais revenir sur les transports. Concernant le T13, je mets tous mes espoirs en Christophe Molinski et sa concertation avec IDFM, nous verrons ce que cela peut donner.

En revanche, j'aurais un commentaire relativement désagréable, qui est qu'à VGP vous avez tout de même transmis le PPBE d'autorité au préfet, sans débat démocratique en Conseil communautaire, je ne trouve pas ça très joli–joli ; mais bon, c'est juste un commentaire.

Ensuite, je voudrais revenir sur les bus. Nous avons un problème avec la ligne 62–76, j'ai compris que les villes doivent remettre leurs souhaits d'ici ce soir ou demain soir. Va-t-il donc y avoir une consultation ? Les gens vont-ils être au courant des modifications ? Ou allons-nous être mis devant le fait accompli ? Il y a une gare routière qui est à un arrêt mais qui n'en est pas une.

Manuel PLUVINAGE
Sur le fait de donner ses desiderata d'ici ce soir ou demain soir, nous en parlerons en Bureau communautaire jeudi, mais a priori IDFM s'oriente vers une reconduction de l'offre actuelle, mais avec des engagements d'évolution avec le nouveau délégataire. Parce que la difficulté c'est que sinon il faut dès maintenant donner nos vœux d'évolution pour dans 2 ans, au cours desquels il peut se passer plein de choses. Nous essayons d'abord de reconduire l'offre et d'ailleurs de le faire de manière qualitative parce que nous savons que les renouvellements de DSP, en tout cas les deux derniers que nous avons connus pour la DSP 27 et la DSP 28, se sont tout de même plutôt mal passés, pendant un an nous avons fonctionné à service réduit et encore aujourd'hui nous avons des chauffeurs intérimaires.

Sur la question du terminus, ce n'est pas une gare routière même si nous ne sommes pas en correspondance, je vois ce à quoi vous faites allusion. Clairement, IDFM se repose sur VGP, les communes et les riverains pour trouver la meilleure solution.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Il va donc y avoir un groupe de travail, quelque chose, des comptes-rendus de commissions ?

Manuel PLUVINAGE
Nous allons travailler avec la commune comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant pour proposer des solutions, et s'ils sont refusés par les riverains et les copropriétés, nous en proposerons d'autres. Après, je ne vous cache pas que la solution ultime sera à un moment de raccourcir le circuit, il faut donc trouver le bon compromis parce que nous voulons tous avoir des bus pas trop loin de chez soi mais pas devant chez soi et, si possible, qui sont ensuite directs et ne s'arrêtent pas chez les autres.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Non, ce n'est pas la question de ne pas avoir d'arrêt de bus, mais que ce ne soit pas transformé en gare routière alors que ce n'en est pas une. C'est complètement différent, le problème n'est pas de supprimer l'arrêt d'autobus, cela n'a jamais été le problème.

Manuel PLUVINAGE
Des gares routières, nous n'en avons pas beaucoup à VGP, nous en avons une à Versailles Chantiers et une à Vélizy. Nous pouvons avoir des terminus parce que, effectivement, à un moment les lignes doivent s'arrêter. Avec ce qui va avec, ce que l'on appelle une « zone de régulation », des toilettes pour les chauffeurs, il est tout de même tout à fait normal qu'il y ait cette demande. Aujourd'hui, nous cherchons donc des solutions avec vous.

Christophe MOLINSKI
Y a-t-il d'autres questions ?

Magali FORTUNE-SCHMITT
J'ai une dernière question : vous nous avez parlé de déchets, le fait que ce soit une grande réussite. Concernant les déchets sauvages, comment voyez-vous cela ?

Marion SOULARD
Concernant les dépôts sauvages, vous devez parler des points d'apport volontaire, nous savons que c'est là que c'est le plus sensible, nous avons mis en place une brigade qui passe pour récupérer les déchets lorsqu'il y en a, les mettre dans les bornes. Parce qu'il y a tout de même souvent, soit des dépôts alors que la borne n'est pas pleine, soit des cartons potentiellement qui bloquent. Ensuite si vous parlez de façon générale, si la tarification éco-responsable a engendré des dépôts supplémentaires, nous n'avons pas ce sentiment-là. Nous avons des communes en tarification écoresponsable juste à côté des communes en tarification classique, en TOM, et nous n'avons pas non plus de déports sur les communes comme, par exemple, Voisins, Bailly qui n'étaient pas en tarification écoresponsable jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu d'augmentation de dépôts. Les difficultés que nous avons pu rencontrer sont vraiment liées aux points d'apport volontaire, c'est là où nous avons toujours le plus de difficultés, il y en avait déjà avant. Le fait de bloquer les bornes a potentiellement engendré un accroissement mais toujours localisé au niveau des points d'apport volontaire. C'est pour cela que les maires ont décidé de mettre en place une brigade complémentaire pour gérer ces dépôts sauvages.

Christophe MOLINSKI
D'ailleurs, il y en a une qui est pleine au stade de foot.

Laurent DECROIX
Une petite question sur les mobilités douces : avez-vous des projets sur des pistes cyclables intercités ? Je pense à Rennemoulin-Noisy ou Noisy-Le Chesnay, Le Chesnay-Vaucresson.

Manuel PLUVINAGE
Nous avons un schéma directeur mais qui a l'inconvénient d'être très généreux, c'est donc un peu la liste au Père Noël parce que nous savons qu'il n'est pas possible de faire 80 km de pistes cyclables. Je suis sur le dossier des arcades de Buc depuis plus de 5 ou 6 ans, le dossier de Villepreux date de plus de 15 ans. Je connais le sujet de Rennemoulin depuis un moment, nous savons que nous avons un problème de disponibilité de foncier avec un propriétaire, c'est donc aujourd'hui l'un des obstacles. Ensuite, nous sommes également en site classé mais nous pouvons trouver des accords.

Aujourd'hui, nous avons des sujets portés par l'agglomération : l'allée royale, les arcades de Buc. Nous avons parfois simplement des études de faisabilité, nous en avions fait sur la Rue de Mauldre, la Rue Le Bourblanc. Mais après, à part vous dire qu'il faut supprimer 150 places de stationnement et que ce sera possible, ce n'est pas totalement concluant. En revanche, à Rennemoulin, ce n'est pas nous qui avions porté l'étude, je crois qu'il y en avait une portée par la ville et qu'il y a des discussions. Et nous serons en financement et en appui pour aller chercher d'autres financeurs.

Christophe MOLINSKI
Nous avions deux soucis : premièrement, la ligne électrique à haute tension, et deuxièmement, la rivalité entre l'ex-maire de Rennemoulin et l'agriculteur. Le maire a changé et Enedis viendra nous voir dans peu de temps pour résoudre ces problèmes de lignes à haute tension, nous pouvons donc nous arranger.

Merci beaucoup, Manuel, Marion et Aude.

Christophe MOLINSKI
Nous allons reprendre le cours normal de nos programmes, comme dirait l'autre. Bienvenue aux spectateurs et aux téléspectateurs, nous n'avions pas encore eu le temps de le faire.

J'avais des informations générales à transmettre.
Concernant la canicule qui vient de s'écouler, nous avons réussi à tenir toutes les écoles jusqu'au bout, sauf Kergomard malgré les efforts. Mais effectivement, c'est un bâtiment compliqué en hiver et en été, nous avions plus de 30°, 35° dans les lieux où dormir, pour une maternelle ce n'était donc pas raisonnable. Nous avons mis en place des espaces réfrigérés un peu partout, de manière à pouvoir avoir des zones de fraîcheur, tout le monde a fait ce qu'il pouvait, comme souvent d'ailleurs, le pays a fait la même chose. Nous avons commandé tout un tas de choses pour rafraîchir mais, bien sûr, cela n'a pas été honoré, pas livré, cela n'a donc pas changé grand-chose. Nous venons de les recevoir aujourd'hui et il y aura sûrement une autre canicule qui s'annonce aux alentours du 6–7 juillet, je ne sais pas si ce sera la même.

Avec Philippe Blandin et Marie-Hélène Huchet, nous avons établi un plan résilience climatique qui a été rapidement monté. Nous avions déjà commencé le test des bâtiments en amont au niveau thermique et ce plan pourra vous être communiqué, je l'ai reçu ce matin, il n'a donc pas été analysé et communiqué. Mais certaines choses sont déjà mises en place, nous sommes sur un budget de 1,4 million, dont 850 000 € qui sont les cours végétalisées dont les travaux vont commencer.

Marie-Hélène HUCHET
Nous avons déjà eu les premiers chantiers. Les travaux commenceront physiquement le 6 juillet dans les deux cours.

Christophe MOLINSKI
Tout a été chiffré, mais vous vous doutez bien qu'il faudra faire des choix. Nous mettrons donc en place un groupe de travail rapidement sur la base de ce plan de résilience, auquel l'opposition sera invitée à participer. Il y a plusieurs choses : l'installation de brasseurs d'air, les occultations, les espaces refuge climatisés, la rénovation thermique globale. Tout cela a été étudié, qu'il faudra mettre en place avec le groupe de travail. Nous ne pourrons pas tout faire cet été parce que budgétairement ce n'était pas prévu, mais nous aurons déjà avancé pour l'été prochain. Parce que désormais, je pense qu'il faudra davantage gérer la chaleur que le chauffage avec lequel nous n'avons pas trop de soucis, mais pour la chaleur c'est plus compliqué.

Concernant le Tram 13, nous en avons parlé un peu, une réunion était effectivement prévue avec IDFM mais malheureusement, Magali, ils l'ont annulée de leur côté. Nous travaillons main dans la main avec Stéphane Gaultier, nous faisons ces réunions ensemble, sauf celle-ci qu'ils ont repoussée à la rentrée parce qu'ils n'avaient pas d'éléments suffisants à nous apporter. Entre-temps, nous avons rencontré Valérie Pécresse lors d'une réunion où elle accueillait les maires. Nous lui en avons reparlé, en lui disant qu'elle faisait évidemment partie d'un élément central des décisions sur le Tram 13 et elle a accepté de nous recevoir à la rentrée à Saint-Ouen. Nous prendrons donc rendez-vous avec elle et nous irons la rencontrer pour évoquer ce sujet, comme tous les sujets habituels dont nous parlons depuis assez longtemps.

Par ailleurs, nous avons un souci sur le passage à niveau 4, celui de la Fosse verte, puisque nous avons des barrières qui fonctionnent mal, qui s'ouvrent, qui se ferment. Ils ont enfin constaté que c'était vrai et ils ont mis de la rubalise, avec ça on est bien. Nous espérons qu'ils iront au-delà, normalement il est tout de même prévu de mettre un autre système de barrière puisqu'apparemment celui-là n'est pas satisfaisant pour le nombre de gens qui y passent. Nous suivons l'affaire mais cela n'avance pas forcément comme nous le voudrions.

Petit retour sur la Fête du Cèdre, qui s'est très bien passée, là aussi, c'était chaud. Dans le même ordre d'idée, nous avons la guinguette et la retransmission des matchs qui sont aussi un grand succès et où nous sommes en support des commerçants. C'est l'association des commerçants qui dirige cette guinguette, il y a pas mal de gens qui passent, c'est plutôt une belle chose.

Nous allons avoir la présence du maire anglais de Biggleswade qui viendra à la Journée des associations. L'association franco-anglaise travaille à un potentiel jumelage, pas en 2026 mais peut-être en 2027. Ce maire vient donc nous rendre visite pour découvrir la commune.

Dans le même ordre d'idée, nous avons fêté ce week-end les 20 ans du jumelage avec Godella, cela s'est également très bien passé et nous ferons le match retour au mois d'août, une délibération en parle.

Enfin, nous avons reçu la démission d'Elodie Pinta, qui a été promue professionnellement, qui estime qu'elle ne pourra pas donner suffisamment de temps à la commune et ses projets et qui préfère donc démissionner. Sa démission a été reçue aujourd'hui, il y aura évidemment une personne qui montera la prochaine fois, je crois que c'est Hélène Richard.

Voilà pour les informations générales.

LISTE DES DECISIONS

Christophe MOLINSKI
Vous avez la cession des véhicules Renault Clio et Mascott, qui sont maintenant usagés et cédés en l'état. Ils ont été repris par la société NDA Dépannage domiciliée à Trappes, qui va évidemment en assumer la responsabilité à compter de la cession. Il s'agit de valider la cession à titre gracieux de ces véhicules à cette société.

Il s'agit aussi de signer le contrat d'entretien des bacs à graisse des bâtiments du domaine privé communal, qui est un classique ; de fixer la durée du contrat d'un an à compter de la signature, renouvelable trois fois par tacite reconduction ; et de fixer le prix du contrat à 10 418 € HT par an. Évidemment, les crédits sont inscrits au budget.

Le contrat de maintenance des dispositifs PPMS dans les écoles et crèches, il s'agit de la sécurité. C'est la nécessité d'assurer la maintenance des installations PPMS situées dans les crèches et les écoles. Ce contrat de maintenance est établi par la société Altéasecure à Médan, il est signé pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, soit 48 mois. Le montant forfaitaire est de 3 118 € HT par an, soit 3 741,60 € TTC par an.

Une demande de subvention au titre du Fonds vert pour la réfection et la renaturation des cours d'école du Cèdre. Comme Marie-Hélène vous en a parlé, cela démarre cette semaine. Il y avait un timing assez serré pour cette demande de subvention, notamment en période de changement des mandatures puisque pendant 3 mois, la Région ne traite pas les subventions et reprend le traitement début juillet. Cette demande de subvention du Fonds vert est dans le cadre de la programmation 2026, pour financer les travaux, notamment de la cour du Cèdre : 281 716 € HT prévisionnels, TTC : 318 059 €. Le taux de subvention sollicitée est de 50 %, le montant de la subvention susceptible d'être attribuée est de 170 000 €. Évidemment, ces travaux ainsi que la TVA sont inscrits au budget communal primitif 2026 et seront ensuite en section d'investissement.

Demande de subvention au titre du produit des amendes de police, aménagement carrefour entrée de ville Bailly–Noisy. Comme vous le savez, la police municipale procède à des contraventions, nous ne touchons pas directement le produit de ces contraventions. Elles le sont par l'État qui en reverse une partie aux villes, en leur demandant d'utiliser ces subventions pour améliorer, soit une sécurité routière, soit un élément important de la sécurité routière. C'est comme cela que nous avions fait les passages éclairés en bleu, ce genre de choses. Nous ne touchons pas cette subvention parce que nous sommes une commune de moins de 10 000 habitants.

Nous avions décidé de refaire le terre-plein central du carrefour giratoire au bout de la rue Le Bourblanc, près du marché. Ce rond-point est en général dégradé la semaine suivant sa reconstruction. Il a donc été décidé dans un premier temps de revoir ce projet, puisque nous avions aussi Domnis qui avait fait la résidence Bondy près de Bailly. Grâce aux caméras, nous avons plusieurs fois pu remarquer que les ronds-points étaient défoncés par des camions qui passaient par là. Nous leur avons signalé preuve à l'appui, ils ne l'ont pas nié et ont évidemment accepté de participer aux travaux avec 3/4 pour Noisy et 1/4 pour Bailly ; c'est la compléxité du rond-point. Nous serons donc triptyques : Domnis, Bailly, Noisy. Nous avons tout de même inscrit cette subvention, sachant que la part de Domnis sera sûrement assez importante et surtout, cela nous permet de le refaire différemment. Il sera donc plus petit, avec un bord chasse-roues puisque les bus passent dessus. Et nous aurons des panneaux rabattables parce qu'à chaque fois ils roulent dessus et nous les défoncent. Nous aurons donc enfin, je l'espère, un rond-point digne parce que c'est tout de même une entrée de ville pour nous et une sortie de ville pour Bailly.

Le contrat de service pour l'abonnement d'un routeur 4G-5G illimité outdoor pour le CTM temporaire. Vous savez que nous allons déplacer le centre technique municipal temporairement à Chaponval, qu'il faut évidemment pouvoir communiquer avec la fibre optique. Le montant annuel de l'abonnement est fixé à 3 300 € HT, soit 3 960 € TTC et, pour 2 ans, c'est donc 2 fois cette somme-là.

Magali FORTUNE-SCHMITT
J'ai une question concernant cet abonnement. Le transfert du CTM n'est pas en soi l'objet du recours, mais nous avons déposé un recours sur le fait que le PADD a été modifié après le vote du conseil municipal. Cela serait

éventuellement de nature à remettre en cause le fait que le CTM arrive au bout sur le terrain du golf, mais nous le faisons quand même.

Christophe MOLINSKI
Le déplacement ?

Magali FORTUNE-SCHMITT
Oui.

Christophe MOLINSKI
De quel recours s'agit-il ?

Magali FORTUNE-SCHMITT
Un recours a été déposé sur la modification du PADD, qui est de nature à remettre en cause notamment les travaux du CTM, lequel doit arriver sur le terrain du golf, s'il ne fait pas partie du périmètre du PADD voté en conseil municipal. Je souhaite donc savoir si nous le faisons quand même.

Delphine FOURCADE
Nous parlons du transfert sur Chaponval.

Magali FORTUNE-SCHMITT
D'accord, mais une fois qu'il sera parti de là où il est pour aller provisoirement à Chaponval, si, au milieu du gué, on explique que le projet ne peut pas aller jusqu'à son terme, c'est un peu ballot de le commencer, c'est juste ça. Mais si vous êtes ensuite prêts à laisser le CTM à Chaponval s'il ne peut aller de l'autre côté du terrain du golf, pour moi il n'y a pas de souci.

Christophe MOLINSKI
C'est une possibilité.

Delphine FOURCADE
Oui, nous avons hâte d'avoir la décision de justice et nous aviserons à ce moment-là, mais nos conseils sont confiants.

Christophe MOLINSKI
Le contrat pour l'utilisation du logiciel de la société HelloSpot. C'est ce qui permet de pouvoir faire prendre des rendez-vous en ligne concernant le service État-civil de la mairie, pour les passeports et cartes d'identité. Ce contrat a 1 an à compter du 1er novembre 2025, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, pour une durée maximale de 4 ans. Il est d'un montant de 639 € HT, soit 766,80 € TTC par an.

Convention d'occupation précaire. Madame Cécile Oury habite juste au coin de la rue Le Bourblanc, près du panneau sens interdit. Elle a eu des soucis avec les inondations puisque ce sont des travaux qu'Orange avait faits et mal faits en murant les chambres. Dès que de l'eau rentre dedans, elle est inondée ainsi que ses meubles, cela ne va pas. Nous avions donc décidé de la reloger, nous avons fait une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition du logement situé au 10 C Place de la Ferme du chenil. Les recettes perçues seront imputées au budget municipal et il est prévu qu'Orange répare début septembre.

Convention de partenariat dans le cadre de la manifestation « Les rencontres du livre ». Dominique, as-tu quelque chose à préciser ?

Dominique SERVAIS
Nous avons un partenariat avec Artea, en charge de nous trouver les auteurs pour Les Rencontres du livre qui ont lieu tous les ans. Ils nous demandent la même somme que les autres années, à laquelle nous rajoutons des partenariats avec des entreprises qui participent également, afin de nous permettre de pouvoir nous payer ce bel événement.

Christophe MOLINSKI
Ces rencontres se dérouleront le 4 octobre, merci.

Convention de mise à disposition du Parc de la Roseraie, pour l'organisation de la soirée du bal populaire le lundi 13 juillet, organisée par l'association du CAC, domiciliée à Noisy-le-Roi. Le souhait est de soutenir cette manifestation par la signature d'une convention de partenariat et des mises à disposition pour son organisation, pour une journée de 20 h à 1 h du matin.

Convention de partenariat organisation du Village des créateurs. J'imagine que c'était pour le Cèdre et c'est donc passé, avec la société Théma Créations, organisatrice de la manifestation Le Village des créateurs.

Obligation réglementaire conforme aux directives de ANTAI pour la sécurisation de l'application Mobile City. C'est ce qui permet à notre police municipale de pouvoir procéder à des verbalisations. Le montant de la redevance annuelle pour deux terminaux est de 100 € HT, ce montant étant bien sûr révisable selon la formule mentionnée au contrat.

Magali FORTUNE-SCHMITT
En fait, la politique appliquée dans le cadre est de verbaliser qui ? quand ? Toute personne en infraction ?

Christophe MOLINSKI
C'est la police municipale qui est habilitée à dresser des procès-verbaux, j'imagine qu'elle les dresse donc aux personnes en situation irrégulière, le contraire serait embêtant. Quelle était ta question ?

Magali FORTUNE-SCHMITT
Je voulais demander s'il y avait une focalisation sur les sorties des écoles, par exemple, les arrêts de bus.

Christophe MOLINSKI
C'est vrai que l'on ne verbalise pas forcément sur le stationnement dépassé, ce genre de choses. Normalement, il y a plus de verbalisations sur les stationnements irréguliers, les places de livraison, les places de handicap, le stationnement gênant, ce qui gêne la vue.

Tarifs des services péri et extrascolaires, Marie-Hélène ?

Marie-Hélène HUCHET
Comme tous les ans, nous revoyons les tarifs extra et périscolaires. Après un calcul et les coûts donnés par le service finances, il s'est avéré que la restauration a été augmentée de 2 %, ce qui correspond uniquement à l'augmentation du prestataire. Les autres tarifs restent inchangés.

Par ailleurs, les quotients familiaux sont également revus, ils n'ont pas été touchés depuis quelques années. Nous les avons revus avec les indices du coût de la vie, hors tabac, en évolution depuis l'année 2021. Nous avons refait les plafonds et planchers pour chaque quotient familial.

Christophe MOLINSKI
Contrat pour l'utilisation du logiciel de gestion des salles communales de la société 3DOuest, pour un montant annuel de 480 € HT, soit 576 € TTC par an.

Convention de mise à disposition d'un local médical entre les communes de Bois-d'Arcy et de Noisy-le-Roi. Considérant que pour répondre à ses obligations liées à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale, notamment des actions sur le milieu du travail, par des préconisations d'aménagement de postes dans la fonction publique territoriale, la commune souhaite conventionner avec la commune de Bois-d'Arcy pour la mise à disposition d'un local médical. Cette convention est conclue pour une durée ferme courant de la date de cette signature jusqu'au 31 décembre 2028. Il s'agit donc de signer avec la commune de Bois-d'Arcy une convention de mise à disposition à titre gratuit, merci à la commune de Bois-d'Arcy. Le prêteur met à la disposition de l'emprunteur le cabinet médical dédié à la médecine du travail situé au 12 rue Baragué à Bois-d'Arcy. Pourquoi nous retrouvons-nous à Bois-d'Arcy ? Parce que nous n'avons plus de médecin de prévention à Noisy-le-Roi, nous mutualisons donc avec la ville voisine, ce qui est plutôt une bonne idée.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Pour être sûr de bien comprendre, c'est Bois-d'Arcy qui met à notre disposition un local pour que le personnel de Noisy puisse avoir des consultations.

Christophe MOLINSKI
Tout à fait.

Marché public de travaux relatif au bail d'entretien de voirie et des réseaux divers de la commune. Ce marché a été lancé lors de la précédente mandature et à l'issue de cette consultation il m'est apparu nécessaire de redéfinir le besoin. J'ai donc décidé de déclarer sans suite le présent marché au motif de la redéfinition du besoin de l'acheteur. En effet, l'équipe venait d'arriver, Philippe et Pauline, qui travaillent sur la voirie, étaient à peine en poste, il m'a donc paru nécessaire de pouvoir redéfinir, avec les équipes actuelles, le marché qui allait nous suivre.

En plus, notre marché était encore valide, nous étions à mi-marché, nous avons donc pu le reconduire sur une année. Cela nous permettra de voir si le bailleur nous convient, si nous avons des choses différentes à faire et à envisager et de pouvoir ainsi faire un plan plus construit que si nous avions à le suivre maintenant.

Voilà donc pour les décisions.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2026

Christophe MOLINSKI
Y a-t-il des questions, des demandes de précisions ? Je n'en vois pas, merci, nous passons au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ? Adopté, merci beaucoup.

Approuvée à l'unanimité

FRAIS DE MISSION POUR UN DEPLACEMENT A GODELLA (ESPAGNE)

Christophe MOLINSKI

Je vous ai parlé du match retour, il aura lieu au mois d'août. Cela nous permet de recevoir un mandat spécial de l'assemblée délibérante pour effectuer des missions au nom de la commune. Il s'agit là d'aller célébrer les 20 ans du jumelage de la commune avec Bailly à Godella. Les frais sont estimés sur le coût de mon véhicule, je partirai de mon lieu de villégiature mais je remonterai ensuite à Noisy. Nous serons logés et nourris là-bas, il n'y aura donc pas de frais d'hôtel.

Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, merci beaucoup.

Approuvée à l'unanimité

ADHESION A LA CONFEDERATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES – SECTION 78

Christophe MOLINSKI
Cette délibération a été supprimée, suite aux échanges lors de la commission des finances et des ressources. La commission a demandé plus d'éléments et a donc demandé à retirer cette délibération, ce que je fais. Salvador, en tant que vice-président de la commission, as-tu quelque chose à préciser ?

Salvador-Jean LUDENA
Non, je n'ai rien à préciser, un travail a été fait à la commission des finances au cours de laquelle cette délibération a été présentée. Elle a fait l'objet de nombreuses questions et de doutes, par autant de personnes de la majorité que de l'opposition. Et pour que cela soit plus juste, nous avons préféré la retirer et nous avons demandé à Dominique Servais de la retravailler et de la présenter à nouveau lors d'une prochaine commission finances et ressources pour que le travail puisse continuer.

Christophe MOLINSKI
Merci.

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA SCOLARISATION DES ENFANTS RÉSIDANT ALLÉE SAINT ANDREW À VILLEPREUX DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE NOISY-LE-ROI

Marie-Hélène HUCHET
L'allée Saint Andrew est située sur le territoire de la commune de Villepreux, elle est implantée en limite immédiate de la commune de Noisy-le-Roi et bénéficie d'un accès direct aux établissements scolaires noiséens. Depuis quelques années, les familles qui résident dans cette allée souhaitent et demandent des dérogations pour pouvoir scolariser leurs enfants dans les écoles de Noisy, en l'occurrence La Fontaine pour les maternelles et Jules Verne pour les élémentaires. Afin de tenir compte de cette situation géographique particulière et d'harmoniser les traitements des demandes présentées par les familles concernées, les communes de Villepreux et Noisy-le-Roi souhaitent formaliser leurs modalités de coopération à travers une convention.

Cette convention prévoit que les demandes de dérogation demeurent soumises à l'accord préalable des deux communes, dans la limite des capacités d'accueil des établissements scolaires et des contraintes liées aux effectifs de chacune d'elles. Elle prévoit également que les scolarisations accordées dans ce cadre ne donnent pas lieu à aucune participation financière entre les communes au titre de frais d'écolage.

Enfin, les familles concernées bénéficieront, pour les services municipaux liés à l'enfance et à la scolarité, de la grille tarifaire appliquée aux familles domiciliées à Noisy-le-Roi, modulée selon leur quotient familial.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention relative à la scolarisation des enfants réside allée Saint Andrew à Villepreux dans les écoles publiques de Noisy-le-Roi ; et d'autoriser Monsieur le maire à la signer.

Christophe MOLINSKI
Merci. Y a-t-il des questions ?

Morgane LAMBLIN
Combien d'enfants cela concerne ?

Marie-Hélène HUCHET
Cette année, j'ai 1 enfant en grande section, l'année prochaine il montera en CP. Et une nouvelle famille vient d'arriver, avec un deuxième CP et une moyenne section.

Morgane LAMBLIN
Et par rapport à Rennemoulin, pourquoi finalement être dans une convention gratuite avec cette rue qui est sur Villepreux ? Les gens qui se sont installés là savent que c'est sur Villepreux et nous ne le faisons pas avec Rennemoulin.

Marie-Hélène HUCHET
La différence est que Rennemoulin n'a pas d'établissement scolaire et est rattachée à Noisy.

Morgane LAMBLIN
C'est le problème des cartes scolaires. Vous habitez à un endroit et votre école est à l'opposé.

Christophe MOLINSKI
Tu ne vas pas te fâcher avec l'Éducation nationale (*rires*). Effectivement, Rennemoulin n'a pas d'établissement scolaire et en général, ils ont un peu plus d'enfants, je crois qu'il y en a 12. Là, c'est vrai qu'il y a une sorte de *gentlemen's agreement* entre les maires sur 1 ou 2 élèves, nous considérons qu'ils peuvent en prendre à Villepreux et que nous pouvons en prendre 1 ou 2 et c'est la même chose avec Bailly. En général, personne ne se fait payer sur 1 ou 2 élèves, mais là, on parle de 12, ça commence à être sérieux.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Et la réciprocité concerne combien d'élèves ?

Marie-Hélène HUCHET
Il n'y a pas de réciprocité, nous n'avons pas d'enfants de Noisy qui veulent aller à Villepreux.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Où est donc la logique de gratuité s'il n'y a pas de réciprocité par rapport à Rennemoulin ?

Marie-Hélène HUCHET
C'est un accord entre les deux communes.

Salvador-Jean LUDENA
Il faut se rappeler qu'ils sont dans le Domaine de la Tuilerie où, historiquement, il n'y avait qu'une seule entrée, et que ceux qui avaient acheté à Villepreux au départ avaient leurs écoles à Noisy-le-Roi. Et c'est après un procès que la copropriété de Saint Andrew a fait contre Villepreux, qu'elle a perdu il n'y a pas très longtemps, qu'ils ont été directement rattachés à Villepreux pour les ordures ménagères, etc. Historiquement, tout ceux qui habitaient au Domaine de la Tuilerie votaient même à Noisy-le-Roi.

Morgane LAMBLIN
J'en ai subi les frais en période électorale lorsque j'ai tracté dans cette rue et que l'on m'a dit : « C'est inadmissible, vous ne savez pas que cela ne fait pas partie de Noisy-le-Roi ! »

Salvador-Jean LUDENA
Cela n'en fait plus partie. Déjà, à l'époque, c'était un peu comme cela et c'est resté dans cet historique-là ; je rajoute juste cela par rapport au Domaine de la Tuilerie.

Christophe MOLINSKI
Nous nous sommes tous fait avoir, j'ai eu la même chose au cours de mon premier mandat et ils m'ont fait la même réponse.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Adopté, merci.

Approuvée à la majorité : 2 abstentions (Michel Boisramé, Magali Fortuné-Schmitt)

ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SCOUTS ET GUIDES DE France DANS LE CADRE DES TRAILS DE LA PLAINE

Salvador-Jean LUDENA
Concernant les Trails de la Plaine, nous n'en avons peut-être pas parlé précédemment mais ils étaient organisés par une association qui s'appelle l'Association des marathons. Cela a été mis en place après-Covid, ils ont fait cela pendant 4 ans. Ils ont souhaité s'arrêter, nous l'avons accepté et ce sont les villes de Bailly et Noisy qui ont repris en charge les Trails de la Plaine. Leur problème, ce sont les bénévoles ainsi que la canicule, pour rappel ils étaient prévus le 28 juin, nous les avons reportés au 6 septembre par rapport à la canicule. Pour autant, les bénévoles restent motivés sur le sujet.

Et dans le cadre de cette manifestation, nous avons sollicité les scouts pour pouvoir accompagner les Trails de la Plaine sur plusieurs sujets. Soit un signaleur parce qu'il faut qu'ils aient plus de 18 ans, leur permis, etc., soit un accompagnement au niveau de la manifestation. Ils ont donc sollicité une subvention de 400 € pour pouvoir eux-mêmes faire des projets, que nous avons acceptée et partagée avec Bailly ; 200 € seront versés par Bailly et 200 € seront versés par Noisy-le-Roi, pour accompagner les Trails de la Plaine. C'est un moyen de les reconnaître parce qu'ils viennent régulièrement, ils seront d'ailleurs à la Journée des associations la veille, le 5 septembre. Et ils ont confirmé qu'ils seront encore là le 6 septembre pour accompagner les Trails de la Plaine, c'est aussi un moyen de reconnaître les scouts et les jeunes qui nous accompagnent régulièrement.

Christophe MOLINSKI
Merci. Y a-t-il des questions ? Non, nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, merci.

Approuvée à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PROGRAMMATION 2026

Salvador-Jean LUDENA
Suivant les demandes de subventions qui sont faites, certaines demandent une délibération, d'autres pas, la DETR demande qu'une délibération soit faite. Nous sommes là sur les cours des deux écoles, lesquelles peuvent bénéficier de subventions de la DETR à hauteur de 117 000 €. Le dossier est déposé, mais ils demandent à avoir une délibération et qu'il soit donné autorisation au maire de pouvoir déposer cette subvention. J'ai eu un retour ce matin de l'ensemble des subventions déposées, elles représentent aujourd'hui 80 % de la somme de 850 000 € d'investissements prévus sur ces deux cours d'école. La globalité des subventions déposées représente aujourd'hui 80 %, c'est le maximum que l'on puisse faire, puisque chaque fois que nous faisons de l'investissement, la ville doit garder a minima 20 % à sa charge.

Ces équipements devraient donc être plutôt bien subventionnés, mais cela ne veut pas dire que parce qu'elles ont été déposées, la commune obtiendra ces subventions, mais si elle ne les dépose pas, elle ne les aura pas.

Adrien PANO
Une petite question que nous avions soulevée en commission finances était relative à la végétalisation des cours, et nous nous interrogeons sur l'intérêt d'étudier éventuellement les climatisations à l'intérieur de ces écoles.

Christophe MOLINSKI

Ça, c'est le plan résilience dont j'ai parlé au début, les climatisations sont dedans. Il faudra donc faire des choix et donner des lignes directrices avec le groupe de travail.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, merci.

Approuvée à l'unanimité

REMISE GRACIEUSE DE LOYERS CONSENTIE AU DOCTEUR OUAHIBA CORBILLE – GRATUITE TEMPORAIRE DU LOYER

Salvador-Jean LUDENA
Dans ce pôle médical 2, le Docteur Corbille nous a sollicités pour une remise gracieuse de 6 mois de loyer, représentant 3 360 €.

Pourquoi l'a-t-il fait et pourquoi nous lui concédons-nous cette remise de loyers si vous la votez, bien sûr ? En fait, les travaux du centre médical 2 devaient être livrés en octobre 2025, et nous avons eu un certain nombre de déboires avec des entreprises qui ont déposé le bilan. Dont celle de chauffage–plomberie qui a été remplacée par une autre qui a abandonné le chantier. Il a donc fallu une troisième entreprise pour parvenir à avoir des travaux corrects, ou presque en tout cas, sur la partie chauffage et peut-être climatisation. Nous avons eu des problèmes avec l'ascenseur qui n'a pas été mis en route à l'heure. Et nous avons également eu des problèmes avec le lot électricité, avec des luminaires qui ne sont pas arrivés à temps.

Cela étant, le docteur lui-même avait déjà signé un bail avec nous et a intégré le local comme cela était prévu, avec une période dégradée entre le mois d'octobre et le mois de mars. La période entre octobre et décembre était plutôt dégradée, ensuite cela s'est amélioré petit à petit. Il nous a donc demandé une remise gracieuse de 6 mois et nous pensons que c'est peu donner que de lui faire cette grâce, puisqu'il a accepté de rentrer dans ce local dans des conditions non adéquates pour pratiquer correctement son métier de médecin.

Christophe MOLINSKI
Il faisait toutes ses ordonnances à la main, il ne pouvait pas passer les cartes, ce n'est tout de même pas évident. Y a-t-il des questions ? Oui, Magali.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Un commentaire à faire. En commission finances, nous avons collectivement reconnu que la gestion du dossier n'avait pas été terrible. Et je rebondis donc toujours sur les groupes de travail puisqu'il n'y a pas de commission adéquate pour l'instant qui se réunit sur les grands projets. Cela fait-il partie des objectifs, ou pas ?

J'avais également une question. En regardant le guide de l'élu, j'ai compris que Stéphane était responsable des grands travaux et je me demandais quelle était la délibération qui avait validé ce poste.

Christophe MOLINSKI
C'était l'ancienne mandature.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Oui, mais ce n'est pas une raison. Je ne demande pas la réponse à la minute, mais si Maud pouvait retrouver la délibération et la communiquer à nouveau à tout le monde, ce serait bien.

Christophe MOLINSKI
D'accord. Et concernant les groupes de travail, ils vont se mettre en place, il est prévu de commencer à la rentrée puisqu'il y avait déjà une période de gestion et de mise en place des adjoints et délégataires. Tu as notamment posé des questions sur la géothermie pour laquelle nous attendons la décision du Chesnay. Il faut remettre de nouveaux acteurs dans la bataille puisqu'il y a de nouveaux maires dans les 5 villes, ils doivent donc être en phase avec le projet.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Mais nous avons maintenant le tarif du Chesnay.

Christophe MOLINSKI
Oui, le tarif de Parly 2.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Cela a donc été mis en service et personne ne connaît le tarif de géothermie du Chesnay à Parly 2.

Christophe MOLINSKI
J'imagine que la résidence le connaît.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Oui, et c'est pareil, on leur pose la question et ils ne répondent pas. Certains disent que quand c'est flou, il y a un loup.

Christophe MOLINSKI
Ils devraient tout de même savoir ce qu'ils payent.

Guy TURQUET de BEAUREGARD
Je rappelle que c'est un contrat privé entre un fournisseur privé et un client privé.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Mais ce n'est pas une raison.

Christophe MOLINSKI
Une autre question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, merci.

Approuvée à l'unanimité

MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL « LES 2 OIES »

Marie-Hélène HUCHET
Afin d'adapter le fonctionnement du multi-accueil avec les différentes modifications que nous avons apportées pour le personnel et les contraintes des familles, nous avons modifié ou annulé plusieurs points du règlement :

- Le premier c'est : l'inscription au multi-accueil se fait sans préinscription via le portail familles parce que celui-ci ne fonctionnait pas, nous l'avons donc abrogé ;
- L'actualisation de la proposition de la réunion d'attribution des places, avec l'intégration de la coordinatrice enfance–petite enfance et vie scolaire, page 6 ;
- Page 11 : nous avons mis un effet de rétroactivité sur le barème 4, parce que si celui-ci n'est pas appliqué à la date de parution, des régularisations peuvent avoir lieu rétroactivement ;
- La simplification des modalités de prise en compte des ressources des familles non-allocataires de la CAF, qui ne disposent pas d'avis d'imposition des ressources indiquées sur les 3 derniers bulletins de salaire, page 12 ;
- La précision relative au délai de carence applicable en cas d'absence pour maladie, nous avons fait une petite précision, ce sont des jours calendaires, page 12 ;
- L'ajustement des horaires d'ouverture du multi-accueil avec une fermeture fixée à 18h30, au regard des besoins exprimés par les familles et afin d'optimiser l'organisation du service, page 13 ;
- Et enfin, nous avons rajouté la semaine de fermeture annuelle pendant les vacances d'hiver à compter de la rentrée de septembre 2026, afin d'améliorer les conditions de travail des agents tout en sécurisant l'organisation du service, page 14.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les modifications apportées au règlement de fonctionnement du multi-accueil Les 2 Oies.

Christophe MOLINSKI
Y a-t-il des questions ?

Magali FORTUNE-SCHMITT
J'ai une question. Je ne sais plus si c'est lors du dernier conseil municipal ou de celui d'avant mais nous avions parlé d'un problème au niveau de la crèche et de l'éventualité d'avoir un groupe de travail. A-t-il été créé ? Fonctionne-t-il ?

Marie-Hélène HUCHET

Pour l'instant, nous n'avons pas créé de groupe de travail puisqu'il n'y a pas de modification à apporter à ce jour, mis à part de petits détails qui ont leur importance, je le conçois, mais qui ne touchent pas le règlement de fonctionnement du multi-accueil. S'il y a un groupe de travail, nous vous préviendrons, il n'y aura aucun problème, vous pourrez y être inclus mais pour le moment il n'a pas été nécessaire d'en créer un.

Christophe MOLINSKI
Pas d'autres questions ? Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, merci.

Approuvée à l'unanimité

RETROCESSION PAR LA SNC ALPHA PROMOTION A LA VILLE DE LA PARCELLE AC n° 202 FORMANT LA CONTRE ALLEE RUE DE CHEVRELOUP

Delphine FOURCADE
Je pense que tout le monde visualise cette contre-allée qui fait l'objet de cette demande de rétrocession. A l'origine, avant les travaux, il y avait juste la rue de Chèvreloup et une bande de stationnement côté Rue de Chèvreloup vers la Quintinye.

Dans le cadre de l'aménagement de cette zone, il a été demandé au promoteur Les Nouveaux Constructeurs de l'aménager. D'une part, pour mettre à distance les bâtiments de la rue de Chèvreloup, organiser un cheminement, une voie roulante pour que les gens qui vont dans les parkings souterrains de la résidence n'empruntent pas la voie publique d'origine. Et, d'autre part, nous leur avons également demandé de réaliser des places de stationnement supplémentaires. Nous étions conscients qu'avec les nouvelles constructions dans ce quartier, il fallait pallier les problèmes futurs de circulation et de stationnement. C'est donc pour cela que cette contre-allée et ces places de stationnement avaient été réalisées par Les Nouveaux Constructeurs.

Aujourd'hui, il est temps de valider la rétrocession à la ville de cette voie de circulation et des stationnements qui la bordent.

Christophe MOLINSKI
Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, merci. C'était la dernière délibération.

Approuvée à l'unanimité

<u>Questions diverses</u>

Christophe MOLINSKI
Avez-vous des questions ? Nous en avons évoqué certaines, lesquelles n'avons-nous pas évoqué ?

Michel Boisramé avait posé comme question : « *La Plaine de Versailles valorise depuis des années les sources, fontaines et lavoirs, Noisy-le-Roi pourrait-elle se doter de points d'eau accessibles à tous ?* »

Je pense que c'est une excellente idée. Nous y réfléchissons dans le cadre du quartier Montgolfier, notamment sur la place centrale du lot 7. C'est d'autant plus d'actualité que nous voyons maintenant que nous avons besoin de fraîcheur, de points d'eau et d'îlots de fraîcheur. Nous avons évoqué cela avec Pauline et que nous pourrions également finaliser à la Roseraie.

Magali FORTUNE-SCHMITT
(Intervention inaudible – Hors micro – 01.58.30)

Christophe MOLINSKI
Cinq ? Là, il n'y en a plus beaucoup, je crois qu'il n'y en a plus.

Magali FORTUNE-SCHMITT
(Intervention inaudible – Hors micro – 01.58.40)

Christophe MOLINSKI
Historiquement, Noisy-le-Roi était une ville d'horticulture et de fleurs.

Magali FORTUNE-SCHMITT
(Intervention inaudible – Hors micro – 01.58.51)

Christophe MOLINSKI
Nous n'avons pas de lavoir, c'est Rennemoulin qui en a un. Je pense donc que c'est effectivement une bonne idée, nous veillerons à voir avec vous aussi ce que nous pouvons mettre et où les mettre, mais il faudra en mettre, c'est sûr.

Les groupes de travail, nous en avons un peu parlé. Concernant celui de la géothermie, il faut d'abord que les maires se mettent d'accord et Versailles Grand Parc en fait partie, ainsi que le syndicat d'énergie le SIGEIF et ENGIE est l'acteur privé. Par la suite, lorsque nous serons prêts, ce qui ne devrait pas tarder, nous reviendrons avec un groupe de travail, notamment avec les résidences, de manière à faire intervenir tous les participants et interlocuteurs de ces projets et que les gens puissent se faire de réelles idées. Ensuite, ils décideront en leur âme et conscience de ce qu'ils feront.

Projet Montgolfier, point sur la loi SRU et concernant les logements sociaux, Delphine ? Tu veux carrément faire un groupe de travail sur la loi SRU ?

Magali FORTUNE-SCHMITT
L'AC2NB est allée voir les permis de construire. Nous avons relevé, par exemple, que l'on n'est pas sûr de la cohérence de l'alignement entre le projet Vinci et le projet Kaufman. Je me dis qu'il peut juste valoir le coup qu'il y ait un vrai groupe de travail pour apporter un certain nombre de réponses à des questions qui ne sont pas forcément claires. L'un des permis de construire inverse l'est et l'ouest, il peut toujours y avoir une erreur, 4 ou 6 yeux valent peut-être mieux que juste 2.

Christophe MOLINSKI
C'est Duval qui est venu consulter, c'est ça ? Il a donné des conclusions ?

Magali FORTUNE-SCHMITT
Oui, il m'a fait un rapport que nous diffuserons à l'AC2NB.

Christophe MOLINSKI
Ce n'est peut-être pas inintéressant que nous l'ayons aussi, si nous pouvons vous répondre, si nous ne pouvons pas, ce sera aussi au promoteur de répondre.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Oui, il n'y a pas de souci sur les réponses. Mais c'est vrai que nous nous posons un certain nombre de questions, peut-être que cela vaut le coup de faire, non pas 25 réunions, mais 1 ou 2.

Christophe MOLINSKI
Oui, nous pouvons faire une réunion de travail là-dessus s'il y a des choses à dire.

Delphine FOURCADE
Soit nous utilisons la commission mais nous avions dit que les groupes de travail pourraient être différents, nous pouvons donc en monter un.
Mais comme nous l'avions dit, la commission traite normalement des points qui sont des délibérations en conseil municipal. La dernière fois, nous l'avons ouverte à des questions qui n'en étaient pas, cela a un peu dérapé, peut-être faut-il donc faire un groupe de travail et les sortir de la commission. Parce qu'il y a eu des comptes-rendus privés qui ont été faits qui ne sont pas conformes à ce qui a été dit. Nous pouvons donc peut-être faire un groupe de travail pour ne pas qu'en commission nous soyons pollués par tout cela ; c'est ce que je propose.

Christophe MOLINSKI
Cela me va.

La petite enfance, nous en avons parlé.

Le groupe de travail centre-ville, pour l'instant nous ne l'avons pas lancé parce que c'est un peu tôt, nous ne pouvons pas tout lancer en même temps.

Et le groupe de travail sur la crèche, nous en avons parlé.

Question de Madame Fortuné : « *Vas-tu signer un nouveau contrat de mixité sociale (CMS) 2026 - 2028) ?* »

Le sujet est à l'étude, comme dirait Delphine, mais elle va peut-être nous en dire un peu plus.

Delphine FOURCADE
Oui, c'est une question que nous allons devoir nous poser à nouveau. C'est vrai que l'ancien CMS 2023–2025, qui était calé sur le plan triennal de la loi SRU, nous avait permis d'abaisser l'objectif quantitatif de 122 à 92 et nous sommes parvenus à en réaliser 92. Nous attendons donc le retour des services de l'État afin qu'il nous signale notre décarencement, ce que nous attendons avec impatience.

Pour l'objectif 2026–2028, nous avons tout de même eu un nouvel objectif qui est parvenu à la mairie, de 116 logements locatifs sociaux. Je pense donc qu'un nouveau contrat de mixité sociale abaissant cet objectif quantitatif serai aussi le bienvenu. Surtout que nous avons bien vu que lors de la triennale précédente, cela s'est bien passé.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Ce n'est pas une raison, mais c'est mieux.

Delphine FOURCADE
Je pense que nous allons l'enlever et que les résidences en question se débrouilleront avec leurs problèmes internes.

Christophe MOLINSKI
Nous pouvons baisser de 30 ou 50, c'est ça ?

Delphine FOURCADE
Le maximum est de 50 %, nous allons donc essayer de travailler notre argumentaire pour baisser au maximum. L'objectif de 58 m'irait bien, surtout que sur Montgolfier il y a encore un peu de marge d'une cinquantaine de logements qui n'ont pas encore eu d'agrément. Là, nous serions pratiquement sûrs d'aller au bout aussi, ce qui est plutôt intéressant.

Magali FORTUNE-SCHMITT
D'ailleurs, sur Montgolfier, le lot 3 Kaufman était au départ une résidence senior qui était considérée comme du logement social et est maintenant de l'accession privée.

Christophe MOLINSKI
Non.

Delphine FOURCADE
La résidence senior n'était pas du social mais du privé, c'est pour ça qu'aujourd'hui c'est du logement en accession privée en totalité. Tout cela est inscrit dans le PLU, nous sommes restés là-dessus.

Christophe MOLINSKI
Salvador : « *Publication d'un état récapitulatif financier du projet Montgolfier, 25 % au démarrage des travaux.* »

Salvador-Jean LUDENA
Je te l'ai dit en commission finances, nous sommes en train d'élaborer le tableau sur le sujet et je pense que tu l'auras la semaine prochaine.

Magali FORTUNE-SCHMITT
Merci.

Christophe MOLINSKI
Nous avons épuisé l'ordre du jour. Merci beaucoup, je vous souhaite un bel été et nous nous retrouvons à la rentrée, le prochain conseil sera le 5 octobre. Merci à vous, bonne soirée.

Secrétaires de séance — A Noisy-le-Roi, approuvé le 5 octobre 2026

Delphine FOURCADE — Marie-France AGNOFE — Le Maire, Christophe MOLINSKI